

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

Le conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire le sous la présidence de Jean-Yves FOREST, maire.

Présents : Jean-Yves FOREST, Eric CLAVEL, Chantal PELLETIER, Christine BLOND, Olivier CROUZET, Christophe BRESSON, Sylvie BOUSSARD, Nathalie FOREST, Laurence BONNIAUD, Elisabeth ABART, Christelle ROY JAMOT, Christophe RABANY.

Excusés : Didier RICHE, Elodie CAPRON, Jean-Marc FONVERNE.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint avec 11 conseillers présents et ouvre la séance en demandant un volontaire pour le secrétariat de séance.

Secrétaire de séance : Olivier Crouzet

• Listes des délibérations traitées :

• N°	• Questions débattues	• Décisions
• 01.2026	• Rénovation du pont des Arnoux	• Adoptée à la majorité (11 Pour et 1 Abstention)
• 02.2026	• Bail de la poste	• Adoptée à l'unanimité
• 03.2026	• Suppressions et créations de postes	• Adoptée à l'unanimité

Le maire,

J-Y Forest

Le secrétaire,

O. Crouzet

PJ : - détails des échanges

Monsieur le Maire explique que la DGFIP n'ayant pas encore validé le Compte Financier Unique 2025, il est nécessaire d'annuler les points CFU 2025 et Affectation du résultat 2025

• APPROBATION DU PV DU 11/12/2025.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le projet de procès-verbal de la séance du . Constant l'absence de remarque, il soumet ce procès-verbal au vote.

Le conseil municipal valide ce procès-verbal à l'unanimité.

• PONT DES ARNOUX

Monsieur le Maire explique que les services missionnés sur ce sujet lui semble parfois manquer de maîtrise sur le sujet. Il rappelle que le CEREMA qui a fait l'étude des 5 ponts communaux a classé le pont des Arnoux en catégorie 4 ce qui oblige à envisager à termes soit des travaux, soit la fermeture du pont. Il rappelle aussi que la commune a adhéré à un groupement d'achat chargé de désigner une maîtrise d'œuvre et que la société Ingérop a obtenu le marché. Il rappelle que le programme national des ponts permet d'espérer des subventions pour les travaux.

Monsieur le Maire explique que la société Ingérop a fait deux propositions : l'une de rénovation à 256 022,56 € HT et l'autre de reconstruction à neuf de 391 398,54 € HT. Ces deux solutions auront les mêmes durées de travaux d'environ 5 mois.

Monsieur Rabany demande si pour la solution de rénovation, Ingérop donne une garantie équivalente à la solution à neuf.

Monsieur Clavel répond que les deux solutions sont garanties de la même manière.

Arrivée d'Elisabeth Abart.

Monsieur Maire explique qu'après cette phase d'avant-projet, la commune doit valider l'une des propositions et propose de choisir la solution de rénovation, moins coûteuse pour la commune. Il précise que la maîtrise d'œuvre (MO) coûte 7,85% du coût prévisionnel soit 35 217,22 € TTC.

Il conclut que le coût de la solution de rénovation sera de 342 000 € TTC dont la rémunération de Nièvre Ingénierie de 5 432,30 € € TTC pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire explique qu'avec le programme des ponts, le taux de subvention peut aller jusqu'à un maximum de 1 000 000€ HT ou de 60% du montant HT. Mais que les demandes doivent être faites avant le 30 juin 2026 pour le programme des ponts en cours car rien ne dit que les possibilités de subventions ne vont pas être réduit dans le programme suivant.

Monsieur Clavel explique que les frais d'études et les travaux sont subventionnables.

Monsieur le Maire ajoute que la banque des territoires peut aussi intervenir pour le financement des études.

Madame Forest demande le nombre de véhicules qui empruntent le pont est connu.

Monsieur le Maire répond que l'étude n'a pas porté sur cette aspect statistique.

La discussion s'engage sur l'utilisation du pont qui permet de passer certains engins, alors que le pont des Méchins qui peut être une alternative pour franchir l'Ozon n'est pas assez large pour ces mêmes engins.

Monsieur le Maire explique que le pont ne sera pas élargi et durant la durée des travaux le pont sera fermé pour une durée de cinq mois. Il précise qu'à ce stade l'entreprise qui réalisera les travaux n'est pas choisie, et qu'il y aura un appel d'offre. Cela implique que les travaux n'auront pas lieu en 2026, mais que l'étude se fera en partie faite cette année.

Monsieur le Maire explique qu'il y a deux délibérations à prendre :

Première délibération : Il propose de valider de la solution 1 : rénovation du pont des Arnoux et de l'AMO.

Seconde délibération : Il s'agit d'une délibération anticipée permettant à Nièvre Ingénierie de missionner la maîtrise d'œuvre.

Monsieur Rabany demande si ces choix ne peuvent pas attendre l'élection du nouveau conseil municipal afin que ce soit ceux qui suivront ce chantier qui prennent la décision.

Monsieur le Maire explique que les délais pour présenter les demandes de subventions dans les temps nécessitent de délibérer sans attendre que le nouveau conseil puisse se réunir.

Monsieur Rabany explique que ne se représentant pas, il préfère s'abstenir.

Monsieur le Maire soumet au vote la première délibération. Le conseil municipal la valide par 11 votes POUR et 1 abstention. Il soumet au vote la seconde délibération. Le conseil municipal la valide par 11 votes POUR et 1 abstention.

• BAIL DE LA POSTE

Monsieur le Maire explique que comme il l'a exposé lors d'un précédent conseil municipal, il est nécessaire de signer un nouveau bail pour le bureau de poste. Il explique que la poste ne va plus louer le logement situé au premier étage, qui sera séparé du bureau de poste. Pour la location du bureau de poste, monsieur le Maire informe le conseil qu'un loyer de 5460 € par an sera demandé avec une indexation sur l'indice trimestriel des Loyers Commerciaux pour une surface louées de 78,48 m². (le loyer annuel était de 23119 € jusque-là pour la totalité de la surface soit 342,63 m²). En outre la poste acquittera paiera la totalité des charges tant que le logement ne sera pas occupé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer ce nouveau bail. Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne son autorisation à l'unanimité.

Madame Pelletier demande ce qu'il en est des garages situés à l'arrière du bâtiment.

Monsieur le Maire explique que les garages ne sont pas dans l'ancien bail. Il précise qu'ils pourront être loués en deux parties car ils sont séparés en deux parties indépendantes.

Monsieur Rabany demande s'il y a possibilité de faire 4 garages indépendants.

Monsieur le Maire réponds que ce serait possible, mais qu'il faudrait cloisonner.

• SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Crouzet.

Monsieur Crouzet explique qu'une commission ressources humaines a eu lieu le 9 février pour évoquer le point. Il expose que le départ en retraite de Nadège Berger et l'arrivée d'Adeline Vivier au secrétariat impose un changement de cadre d'emploi de Mme Vivier. Il est donc nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif pour Mme Vivier qui l'occupera à partir du 1er juin. Il sera nécessaire de prendre une délibération après le départ en retraite de Mme Berger pour supprimer son poste d'adjoint administratif principal de première classe.

Par ailleurs, au centre de loisir, il sera nécessaire de recruter un nouvel animateur. Ce recrutement pourra se faire sur le poste que libérera Mme Vivier au 1er juin.

Par ailleurs, en raison de l'avancement de grade de trois agents (un agent du service technique et deux agents du centre de loisirs/école), il est nécessaire de créer un poste pour ces agents dans le grade auquel ils accèdent et de supprimer le poste qu'ils occupent dans le grade actuel.

Monsieur Crouzet précise donc les mesures suivantes proposées au conseil municipal :

- Création d'un poste d'adjoint administratif au 1er juin
- Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial principal de deuxième classe au 1er mars
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial au 1er mars
- Création de deux postes d'adjoint technique principal de première classe au 1er mars
- Suppression de deux postes d'adjoint technique principal de deuxième classe au 1er mars

Monsieur le Maire soumet au vote toutes ces mesures.

Le conseil municipal valide ces mesures à l'unanimité.

• QUESTIONS DIVERSES

• HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :

Monsieur le Maire dit sa satisfaction du tuilage qui a eu lieu au secrétariat. Il explique que ce changement de personnel pousse à s'interroger sur l'intérêt de l'ouverture du samedi matin où la fréquentation est faible. Il considère qu'une fermeture le samedi matin ne devrait pas poser de problème aux administrés car la fréquentation est faible et les appels téléphoniques sont rares notamment le samedi matin.

Monsieur Crouzet fait observer que les demandes liées au droit du sol sont maintenant dématérialisées ce qui réduit l'accueil physique.

Monsieur le Maire explique que la fréquentation faible touche aussi France Service. Il y a surtout des venues pour les dossiers de retraite, il s'interroge sur la pérennité de cet accueil lorsque les subventions d'État prendront fin.

• CABINET DENTAIRE :

Monsieur le Maire explique que dès le lendemain il aura un contact avec le président de l'ordre des dentistes.

Madame Pelletier explique avoir déjà échangé avec ce monsieur.

Monsieur Crouzet fait observer que les bourses du département devraient commencer à amener des installations dans le département.

Madame Forest confirme que le temps est venu.

Monsieur Clavel fait observer qu'il y a des besoins importants sur Nevers, et craint que notre commune soit moins attractive.

Monsieur Crouzet fait observer que la commune reste en ZRR ce qui offre un régime fiscal plus intéressant pour une installation d'un professionnel de santé.

Plusieurs conseillers font remarquer que la difficulté est de trouver une situation pour les conjoints dans le secteur et que cela concerne aussi bien notre commune que les petites villes comme Nevers ou Moulins.

- GRAVILLONS :

Monsieur Bresson fait état de la présence de beaucoup de gravillons rue du Sauzin qui ne facilite pas la circulation.

Monsieur le Maire explique que la commune va continuer d'intervenir pour retirer des gravillons.

- ROUTE DE GANNAY-SUR-LOIRE :

Monsieur Rabany fait remarquer que la route de Gannay-sur-Loire qui vient d'être refaite est déjà en mauvaise état.

Monsieur le Maire explique que les routes de Gannay et des Blancs viennent de faire l'objet de travaux qui ont été mal exécutés. La société qui a fait les travaux reconnaît la mal-çon et va refaire ces deux chaussées.

- JUMELAGE :

Madame Blond rappelle les 60 ans du jumelage le 16 mai et invite tous les Lucenayaises et Lucenayais à s'inscrire.

- TOURISME :

Madame Forest a été contactée par l'office du tourisme pour la publication des événements qui auront lieu sur la commune. Elle demande qu'on lui remonte tous les événements.

Fin de séance : 20 h 24.

Nota bene : Le procès-verbal du conseil municipal sera arrêté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.